



---

### **Avis public d'entrée en vigueur**

Règlement n° 2020-166-4.21 modifiant le règlement de zonage n° 2020-166 afin de modifier certaines dispositions générales.

---

Veillez prendre avis que lors d'une séance de son conseil tenue le 13 juillet 2021, la Municipalité de Compton a adopté le règlement n° 2020-166-4.21. Ledit règlement est intitulé : «*Règlement n° 2020-166-4.21 modifiant le règlement de zonage n° 2020-166 afin de modifier certaines dispositions générales.*»;

Ce règlement a fait préalablement l'objet d'une consultation écrite entre le 20 mai et le 4 juin 2021. Il vise à modifier certaines dispositions générales, entre autres en agriculture urbaine (art. 23.7.2), le potager en cour avant (art. 23.7.2.2) et à l'utilisation d'une roulotte (art. 7.3).

Ce règlement a été approuvé par le conseil de la Municipalité régionale de comté le 8 septembre 2021 et un certificat de conformité a été émis à cette date. Le règlement n° 2020-166-4.21 est entré en vigueur le 8 septembre 2021;

Tout intéressé peut obtenir copie dudit règlement sur demande aux heures ordinaires d'affaires de la municipalité au bureau situé au 3, chemin de Hatley, à Compton.

DONNÉ À COMPTON, CE 23 SEPTEMBRE 2021

Philippe De Courval. *M.A., OMA*  
Secrétaire-trésorier  
Directeur général